

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

JURY DU CONCOURS PRIX TONY GARNIER
CONCOURS D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE URBAINE

Séance du 20 Janvier 2022

PRIX 2022 - 2° DEGRE

Membres du Jury présents

Jean-Noël CARPENTIER
Natalia IZARET-TIMANISEVA
Albane LACROIX lauréate du Prix 2021
Charles LAMBERT
Wladimir MITROFANOFF
Emmanuel REDOUTEY
Jean-Claude RIGUET
Rodo TISNADO
Bertrand de TOURTIER Président

Membre du Jury excusé

Bertrand WARNIER

DECISIONS DU JURY

A la suite de la séance du 1° Degré du concours pour le Prix Tony GARNIER 2022, 5 candidatures avaient été retenues pour l'entretien du 2° Degré, du 20 Janvier.

Le Jury a donc examiné 5 programmes d'études présentés.

A l'issue de l'audition de ces programmes et des intentions de projets et en fonction de la qualité des sujets en puissance par rapport aux critères d'évaluation définis au 1° Degré,

- . pertinence et actualité du thème d'étude générale
- . contenu et argumentation du programme
- . précision de la délimitation de l'intervention
- . qualité de la communication sur la problématique proposée

les 3 meilleures propositions d'étude et de projet ont été retenues pour le 3° Degré, conformément au règlement du concours.

CANDIDATS NON RETENUS

Malgré la pertinence et l'actualité des questions urbaines étudiées les deux candidatures suivantes ne sont pas retenues pour le 3° Degré du concours.

Corentin FOISSEY - Arch. DE. INSA Strasbourg. Ingénieur génie civil
Semur en Auxois. Laboratoire d'une nouvelle ruralité
Vers un nouveau cœur de ville
Redéfinition des espaces urbains et péri-urbains, intensification de la cohérence des habitats.

Louise DESHAYES - Arch. DE. INSA Strasbourg. Ingénieure génie civil
Dunkerque. Vivre avec l'eau.
De la vallée des roses à la vallée du vent.
Métamorphose du quartier de Rosendaël.
Projet d'adaptation des territoires et des habitats vulnérables aux risques naturels générés par les inondations et les dérèglements climatiques.

CANDIDATS RETENUS POUR LE 3° DEGRE FINAL DU 24 MARS 2022

Pour les candidats admis à présenter le projet définitif en vue de l'attribution du Prix Tony GARNIER, le Jury a précisé contractuellement en séance les limites de chaque étude et les tâches restant à effectuer.

Hugo CHIAPPORI / Manon GERLIER

Arch. DE. ENSA Lyon Ingénieur Ecole Centrale Lyon / Arch. DE. ENSA Lyon
Villeurbanne. Quartier du Tonkin
Des rez de dalles au rez de ville
Moyens et outils opérationnels de remodelage
Face aux risques de solutions de résidentialisation des espaces publics entraînés par la gentrification en cours du quartier, l'hypothèse de remise en cause d'une partie du projet local cherche à retraiter la question des seuils publics/privés et les conditions d'accessibilité et de lisibilité, sources de conflits. La volonté d'engager la mise en oeuvre de solutions réalistes et partagées conduit à proposer une méthodologie de participation citoyenne et d'ateliers de concertation. Il y a lieu de compléter les études actuelles des échanges et "rez de ville" sous forme de projet de secteur test d'application, dans la centralité du quartier.
En comparant cette étude à quelques études de réalisations analogues, on développera la prévision des conséquences incitatives sur l'ensemble urbain (faisabilité, phasage, nouveaux usages).

Justine HOTELIER / Meryem TOUATI

Arch. DE. ENSA Lyon. Enseignantes vacataires ENSA Lyon
Lyon. Vénissieux. Les Minguettes. Cité balnéaire
De l'ombrelle à cocktail à la tonnelle au soleil. Jeu d'échelles
L'étude de l'évolution de l'ancienne (plus grande) ZUP et, plus particulièrement, du quartier de la Pyramide, complétant les réhabilitations actuelles, portera sur l'implantation de projets d'équipements, en relation avec la reconversion des espaces publics.

Le thème d'une plage imaginaire à installer au sud de Lyon s'assimile à une démarche utopique, sorte de ville idéale à l'image des études de Tony GARNIER. Elle préfigure une réponse pratique et opérationnelle qu'il faudra expliquer par le projet progressif des prolongements de l'habitat et de l'impact sur les procédures généralisables à l'ensemble du réaménagement urbain.

Quartier marginal, de lisière, offrant des perspectives sur le grand paysage, il présente des opportunités architecturales, au niveau du sol, dont il faudra montrer les transformations attendues sur le territoire urbain et les relations avec le reste de la ville.

Quelles recommandations et quel guide de prescriptions seront produites pour la mise en oeuvre des orientations d'aménagement ?

Bastien LIENHARD

Ach. DE. INSA Strasbourg

Palerme. La Kalsa. Nouvelle lisière européenne

Créer un écosystème forestier au centre de la ville.

Face au déclin, à l'augmentation de l'immigration et au réchauffement climatique, le programme développe trois orientations: l'agroforesterie de l'espace public délaissé, la réhabilitation du patrimoine bâti et les équipements socio-éducatifs facteurs de cohésion sociale.

La Kalsa, l'un des quatre quartiers (9.000 habitants) du centre ville (30.000 habitants), est dévitalisée et en déshérence pour certains secteurs. Le projet de végétalisation urbaine des espaces extérieurs couvre environ dix hectares, dont deux pour la place centrale. Le périmètre restreint des plantations à entreprendre est-il généralisable?

Il nécessite une analyse territoriale de faisabilité plus importante. L'étude approfondira les capacités spatiales du territoire urbain et l'approche paysagiste de tous les éléments de vitalisation: dépollution, typologies et bio-diversité, faisabilité et contraintes du choix des espèces végétales, quantités et évolution dans la durée, nouvelle représentation des espaces, entretien et gestion. (cahier des charges).

Il serait utile de comparer quelques références de plantations de villes parmi les plus vertes.

Enfin des vues montrant la scénographie de la place centrale transformée permettraient d'apprécier le détail des aménagements projetés.

PRESTATIONS COMMUNES AUX CANDIDATS DU 3° DEGRE FINAL

Il est rappelé que le Prix Tony GARNIER évalue un projet dont le programme, négocié avec le Jury, prolonge une étude antérieure et la développe sur un secteur urbain clairement délimité, pour apporter une solution, une stratégie d'aménagement et les moyens de réaliser une réponse à une question urbaine d'actualité.

Une démarche est donc nécessaire entre le travail universitaire présenté et la prestation correspondant au Prix d'urbanisme. A partir de l'exercice précédent et de la précision de la problématique d'actualité traitée, quelle réponse peut être développée pour une solution formelle, des moyens de mise en oeuvre et une stratégie d'intervention opérationnelle (scénarios, modes opératoires et conditions de réalisation).

1. Le projet comportera

- Un rapport de présentation illustré (format A4) avec nom et adresse
Note d'analyse détaillée du site d'étude et de son contexte
Explication du programme et de la justification de son évolution
par rapport aux contraintes urbaines et architecturales
Description du montage opérationnel et de l'ordonnement de
l'aménagement
- Le projet: 2 (à 3) panneaux (rigides) au maximum, format A0, synthé-
tisant l'ensemble des objectifs, propositions et interventions,
ainsi que tous les éléments complémentaires nécessaires à la com-
préhension, ceux-ci étant présentés sur feuilles d'album sur table,
ou par vidéo-projection (si la préparation du matériel de projec-
tion par chaque candidat est testée avant le début de la séance

2. En vue de la publication et de la diffusion des résultats du Prix

il est demandé aux candidats de remettre lors de la séance un document (abstract). de format A4 de deux pages maximum présentant de manière synthétique et visuelle le résumé de la proposition et l'illustration principale du projet. (le document comportera le titre de l'étude, le nom et l'adresse des auteurs, ainsi que quelques notes ou légendes significatives).

ORDRE DE PASSAGE DU JURY DU 3° DEGRE

Jeudi 24 Mars 2022

Lieu: Académie d'architecture. 9 place des Vosges 75004 Paris
Porche d'entrée: sonner interphone Académie, tableau du bas
Porte vitrée de gauche sur cour, code 68 A 74
Attente 1° étage, dans la galerie.

9h30 - Installation du Jury
10h - H. CHIAPPORI - Manon GERLIER
11h - J. HOTELIER - M. TOUATI
12h - B. LIENHARD
13h - Délibération du Jury

Paris, le 26 Janvier 2022

B. DE TOURTIER